

Réunion usagers SICAS (branche 1)

30 janvier 2015 – St Rémy

1 L'objectif de cette réunion

Réunir pour la première fois depuis sa création, les usagers du Canal des Alpines.

A cet effet, deux réunions ont été prévues. La première, à Saint-Rémy le vendredi 30 janvier, a concerné les usagers de la première branche du canal, c'est à dire depuis les communes de Lamanon et Mallemort jusqu'à Saint-Etienne du Grès, la deuxième le jeudi 2 avril à Tarascon concernera les usagers de la deuxième branche, depuis Noves jusqu'à Arles. Soit environ 1800 abonataires du canal : agriculteurs, particuliers ou ASA (association syndicale autorisée).

Le canal des Alpines doit faire face à de nombreux bouleversements et surmonter certaines difficultés pour pouvoir continuer à exister. Sensibiliser les usagers aux enjeux du Canal et de l'eau sur notre territoire est essentiel si nous voulons ensemble préserver et pérenniser ce précieux héritage.

Cette réunion témoigne également de la volonté du SICAS d'œuvrer pour plus de transparence.

Elle s'inscrit dans une série d'actions de communication voulues par la nouvelle Présidente :

- une première réunion d'information en juin 2014 qui a concerné l'ensemble des délégués du SICAS nouvellement élus,
- la participation pour la première fois, aux journées du patrimoine en partenariat avec le site de Glanum en septembre 2014
- la publication d'une plaquette informative sur le Canal et le SICAS à l'occasion de ces journées
- la mise en ligne en décembre 2014 du tout nouveau site web « sicas.fr » délivrant nombre d'informations sur le fonctionnement du canal.

2 Les personnes présentes

Plus de 150 personnes venues de l'ensemble des communes concernées (13) : agriculteurs, particuliers, représentants d'ASA (association syndicale autorisée), des élus des communes membres du Comité Syndical du SICAS, dont Max Gilles, Maire d'Eyragues.

A la tribune : Gisèle Ravez, Présidente, Jean-Pierre Seisson et Joël Bréguier, Vices-Présidents, Hervé Chérubini, Maire de St Rémy et Conseiller Général, Stéphane Moralès, Directeur du SICAS

3 L'essentiel des interventions :

La réunion s'est articulée en 2 temps :

3.1 Le canal aujourd'hui :

- Présentation des origines du Canal des Alpines, sa gestion au fil des siècles, la création du SICAS, ses missions, son fonctionnement, ses ressources. L'accent a été mis sur le fait que le Canal des Alpines est une concession d'Etat à perpétuité basée sur une loi datant de 1902 et d'un cahier des charges établi en 1854 toujours d'actualité.
- Présentation du canal et de son fonctionnement : 120 km, 2 branches et 516 martelières à actionner
- Bilan des campagnes d'arrosage et le constat de l'érosion des surfaces irriguées

3.2 Le canal demain

Le constat :

- l'Etat souhaite mettre fin à la concession
- Les communes membres du SICAS sont prêtes à reprendre la gestion de l'ouvrage et du service à leur compte à conditions que la viabilité économique soit assurée.

Le défi :

- Moderniser le fonctionnement du canal pour optimiser le service et enrayer la perte des surfaces irriguées
 - Valoriser économiquement les autres usages du canal et de son eau
 - Développer de nouvelles missions au sein du SICAS
- > Etat, Région, CG 13, Agence de l'eau au chevet du canal
-> Elaborer d'ici 2 ans un plan de « sauvetage » du SICAS lui assurant sa pérennité

➤ Un plan d'action autour de 3 axes majeurs :

I. Moderniser le fonctionnement du canal

I.1.. Sécuriser la distribution de l'eau à la parcelle :

- Mise en place d'une DIG (Déclaration d'Intérêt Général) afin de préserver le réseau secondaire des filioles (obligation d'entretien de la part des propriétaires)

- Accompagner les communes dans la création d'ASA communale : La commune de St Rémy va lancer en 2015 une étude de faisabilité de création d'une ASA communale avec pour assistant à maîtrise d'ouvrage le SICAS.

I.2 Envisager des travaux de régulation afin d'optimiser la distribution de l'eau

- éviter le gaspillage => économie d'eau => subvention Agence de l'eau
- rendre un meilleur service aux usagers

nb : travaux de régulation = vannes automatiques + sondes afin de réguler automatiquement les débits distribués à la martelière et mieux gérer ainsi la distribution en fonction des besoins réels des usagers.

II Valorisation économique des autres usages du canal

II.1 L'environnement :

- Le canal, les filioles et l'irrigation gravitaire contribuent à la recharge de la nappe. Les forages de certaines villes et entreprises pourraient être taxés en fonction des prélèvements d'eau. Cela nécessite une Déclaration d'Intérêt Général reconnaissant le rôle du canal dans la recharge de la nappe et donc dans l'approvisionnement en eau de certaines communes ou entreprises
- paysage/biodiversité : service rendu au territoire qui pourrait se traduire par des subventions des collectivités, des fonds européens

II.2 Le patrimoine

- Nombreux ouvrages d'art : ponts, chutes, tunnel de la mine d'Orgon classé par arrêté préfectoral : voir si possibilité de subventions de la DRAC notamment en vue de financer leur restauration

III Développer de nouvelles missions au sein du SICAS

III.1 Mission d'assistance administrative :

Actuellement gestion de 2 ASA : possibilité d'étendre cette compétence

III.2 Mission d'ingénierie en cours de développement:

- Maitrise d'ouvrage déléguée pour création de bassin,
- Etude hydraulique pour Terre de Provence (CARAD)
- Etude de régulation pour une ASA (CdC),
- AMO pour mise en œuvre du Shéma Directeur d'Assainissement Pluvial de St Rémy

III.3 Portage de la démarche du Contrat de Canal

Reconnaissance des compétences du SICAS dans la gestion de l'eau qu'elle soit d'irrigation ou d'assainissement pluvial à l'échelle du Pays d'Arles

➤ *le contrat de Canal du Comtat à la Mer*

Présentation succincte de la démarche et de ses enjeux : une gestion globale et concertée de l'eau sur le territoire du Pays d'Arles et la possibilité d'obtenir des financements pour les actions qui seront labélisées dans le cadre de ce contrat.

4 Les principaux échanges ont porté sur :

Les finances

- Budget équilibré depuis plusieurs années
- Difficultés de trésorerie récurrentes

Le réseau hydraulique :

- Le problème d'entretien des filioles
- Les problèmes d'alimentation en eau à partir du canal maître et les « vols d'eau » : Certains détournent toute la filiole sans laisser de l'eau pour ceux en aval. Le Directeur invite les usagers à prendre contact avec les gardes-canaux (manœuvre des vannes, contrôle des utilisateurs en situation irrégulière).
- La
- nécessité de prévoir dans le cadre des PLU et dans les limites de ce que permet la loi, des mesures de protection du réseau hydraulique

Le fonctionnement du SICAS

- Le souhait de la part des participants que les communes s'impliquent davantage financièrement dans le fonctionnement du Canal.
- La possibilité de consulter la liste des abonataires lors de l'affichage du rôle en mairie ;
- Le fait que depuis 2014, un représentant de la chambre d'agriculture est invité à assister aux comités syndicaux
- La volonté exprimée par la Présidente d'évoluer vers un syndicat mixte afin de pouvoir justifier les participations communales et éventuellement de les réviser, en fonction des services rendus par le SICAS (aménagement paysagers, balades sur les berges, etc.). Gisèle Ravez a également interpellé Hervé Chérubini, en tant que Conseiller Général qui a exposé la possibilité pour le CG 13 de participer à un Syndicat Mixte sous une forme semblable à celle du Syndicat Mixte du PNRA (Parc Naturel Régional des Alpilles).
- les participants ont fait des propositions concrètes quant la recherche de nouvelles ressources : contrat sur plusieurs années pour parcelles à l'arrosage avec tarifs dégressifs pour encourager l'arrosage et pérenniser l'outil, par exemple. La production d'hydroélectricité a également été évoquée mais suites aux investigations menées en la matière par le SICAS le retour sur investissement n'est pas intéressant.

En conclusion

Les échanges se sont déroulés dans une ambiance à la fois détendue et studieuse. Les participants ont témoigné au travers de leurs questions et de leurs propositions de leur intérêt incontestable pour le canal et de leur volonté de le voir perdurer.

C'est sur des mots de rassemblement et de mobilisation afin de faire front tous ensemble pour préserver le canal et son réseau de filiales que s'est achevée cette rencontre.

Le 2/02/2015 – Gisèle Ravez